

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire le 2 août 2018.

↳ **Règlement d'emprunt 18-257 : Pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 20 août 2018



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe